



Maison à l'achat ou travail qui déménage

Par **Mavrik**, le **08/06/2015** à **19:32**

Nous allons signer chez le notaire pour l'achat de notre maison dans 15 jours et ma femme vient d'apprendre que sa boîte va sans doute déménager dans le 77 alors que l'on vient s'acheter dans le 28 quel est notre recours pour ne pas perdre d'argent à cause du boulot de ma femme

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **domat**, le **09/06/2015** à **20:30**

bjr,

si votre compromis de vente ne comprend pas de clauses suspensives dans le cas d'un éventuel déménagement, vous n'avez pas de recours sauf à trouver un arrangement amiable avec votre vendeur.

il est souvent stipulé que si l'acquéreur ne donne pas suite au compromis en dehors des conditions stipulées dans le compromis, il perd le dépôt de garantie.

relisez votre compromis.

cdt